Bulletin CERN

LA ZONE EST FAIT PEAU NEUVE

D'importantes rénovations permettront de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer la fiabilité et la sécurité du hall expérimental



Rénovation de la zone expérimentale Est du Synchrotron à protons (PS) (Image : CERN)

La zone expérimentale Est du Synchrotron à protons (PS) va subir une métamorphose complète, une amélioration qui promet, au final, jusqu'à 90% d'économie d'énergie sur les consommations en électricité et en gaz. Validé par le Conseil du CERN mi-2016, le projet de rénovation a démarré l'implémentation cette année avec les travaux de génie civil.

Avec un volume de 100 000 m³, le bâtiment 157, connu aussi comme la zone expérimentale Est du PS, abrite les expériences CLOUD, CHARM et IRRAD et compte parmi les structures les plus anciennes et

les plus grandes du CERN. La zone Est abrite 4 lignes de faisceau en provenance du PS. Le vieillissement des installations datant des années soixante et plusieurs pannes techniques ont rendu sa rénovation indispensable. L'amélioration permettra de réaliser les expériences et les tests faisceaux avec une disponibilité, une fiabilité et une sécurité bien meilleures.

Le chantier comprend deux grandes phases.

(Suite en page 2)

LE MOT DE LAURE ESTEVENY

RÉSEAU DES HAUTES ÉNERGIES : UN AN TOUT JUSTE ET EN PLEINE FORME

Il y a un an, nous lancions le Réseau CERN Alumni. Depuis, tant de choses se sont passées. Lorsque le réseau a été inauguré, le 8 juin 2017, nous savions qu'il était très attendu. La réalité a dépassé toutes nos attentes.

(Suite en page 2)

Dans ce numéro

Actualités	1
La zone Est fait peau neuve	1
Le mot de Laure Esteveny	2
Dernières nouvelles du LHC : braver	
les orages	3
Les experts des musées dans les expositions du CERN	3
Sécurité info : souriez, vous êtes filmé!	4
Communications officielles	5
Annonces	7
Hommages	9
Le coin de l'Ombud	9



Published by:

CERN-1211 Geneva 23, Switzerland tel. +41 22 767 35 86

Printed by: CERN Printshop

©2018 CERN-ISSN: Printed version: 2011-950X

Electronic Version: 2077-9518

LE MOT DE LAURE ESTEVENY

RÉSEAU DES HAUTES ÉNERGIES : UN AN TOUT JUSTE ET EN PLEINE FORME

Fort de 3 100 membres, le Réseau CERN Alumni est en plein essor et est aussi inclusif que nous l'espérions. Il est ouvert à toute personne ayant ou ayant eu un contrat d'emploi ou d'association avec le CERN. Ainsi, 57,5 % des membres ont quitté le Laboratoire pour de nouvelles aventures dans plus de 80 pays à travers le monde. Les autres travaillent toujours au CERN et, pour la plupart, approchent du terme de leur contrat.

Réseautage, développement de carrière, émulation intellectuelle sont quelques unes des possibilités offertes par le réseau. Ainsi, la semaine passée par exemple, de nombreux membres ont assisté à une conférence à l'intention de ceux et celles qui en-

visagent de passer du monde de la recherche à celui de la finance. Les membres du réseau ont aussi de plus en plus tendance à prendre eux-mêmes les choses en mains en créant des groupes locaux, ajoutant une composante sociale au réseau. Le maire de Houston a même déclaré le 26 avril 2018 « Journée CERN Texas Alumni ».

L'événement phare du réseau cette année fut sans conteste « Premières collisions », qui a réuni quelque 360 alumnis au CERN, les 2 et 3 février. Les participants ont pu assister à de multiples présentations et prendre part à des discussions avec d'autres alumnis. Ils ont pu visiter le Laboratoire, et même faire du ski. C'est à cette occasion que les groupes régionaux ont pris forme

et qu'est née l'idée de faire participer les alumnis du CERN à des événements prestigieux comme le festival WOMAD au Royaume-Uni.

Cette première année a été très fructueuse. Toutefois, cela ne signifie pas que nous pouvons nous reposer sur nos lauriers. Nous voulons que le réseau grandisse et se développe de diverses manières, qui restent encore à imaginer. Aidez-nous en parlant du réseau autour de vous, et, si vous êtes déjà membre, faites-nous part de vos expériences et échangez avec nous via alumni.relations@cern.ch. Faites en sorte que le Réseau des hautes énergies fasse le buzz!

Laure Esteveny Responsable du programme CERN Alumni

LA ZONE EST FAIT PEAU NEUVE

La première, qui a déjà démarré, consiste à restaurer complètement l'enveloppe du bâtiment. Cette restauration a deux objectifs: assurer un environnement de travail sain et améliorer les performances énergétiques. Les travaux de génie civil consistent donc à retirer les éléments qui contiennent de l'amiante et à renforcer l'isolation thermique du bâtiment avec des panneaux sandwichs. Ceci permettra une réduction considérable des coûts de chauffage: la consommation thermique devrait passer de 3,5 GWh/an à seulement 1,2 GWh/an après la mise à niveau.

« Le défi principal est de réaliser les travaux tout en gardant l'installation en exploitation cette année pour l'usage de ses utilisateurs », explique Sébastien Evrard, chef de projet pour la rénovation de la zone expérimentale Est du PS. La deuxième phase, prévue lors du long arrêt technique, consiste à changer les aimants et leur alimentation. Les aimants sont actuellement alimentés en continu. seulement 7% de l'énergie étant réellement utilisée pendant le temps de faisceaux. Les nouveaux aimants seront alimentés de manière cyclique, avec de surcroît un système de récupération d'énergie entre chaque cycle. L'énergie restituée par les aimants lors de leur démagnétisation sera stockée dans des batteries de condensateurs associées aux nouveaux convertisseurs de puissance. Elle sera directement réutilisée au cycle suivant pour magnétiser à nouveau les aimants. La consommation électrique devrait ainsi être réduite de 11 GWh/an à environ 0.6 GWh/an.

L'amélioration de la performance énergétique a permis au département SMB et au projet d'obtenir une importante subvention de l'Office cantonal de l'énergie de Genève (OCEN). Cette subvention est une première pour le CERN et le département souhaite qu'elle serve d'exemple pour de futures rénovations.

Des améliorations supplémentaires seront entreprises pour le confort des utilisateurs. Après sa rénovation complète à la fin du deuxième long arrêt technique en 2021, le hall offrira deux nouvelles zones de tests faisceaux, en plus des trois installations déià existantes.

Cristina Agrigoroae

DERNIÈRES NOUVELLES DU LHC: BRAVER LES ORAGES

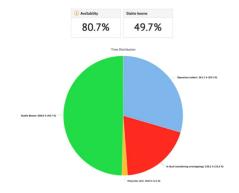
Au moment où nous écrivons cet article, la luminosité intégrée pour ATLAS comme pour CMS est de 23,1 fb-1

Le mois de mai 2018 a été l'un des mois de mai les plus chauds en Suisse depuis le début des mesures météorologiques, en 1864. Ce n'est toutefois pas la température mais les orages associés à celleci qui peuvent avoir un impact sur notre complexe d'accélérateurs, et en particulier sur ses sous-systèmes. Or le mois de mai 2018 a été, selon Météo France, le mois ayant compté le plus d'orages depuis le début des mesures, en l'an 2000.

Ces dernières semaines, presque chaque soirée a en effet été marquée par des orages d'une violence variable. Ceux-ci ont régulièrement causé des chutes temporaires du voltage dans les réseaux nationaux de distribution électrique, et ces chutes ont eu un impact sur nos équipements : certains systèmes se sont arrêtés, tandis que d'autres ont souffert d'erreurs de communication numérique qui ont entraîné des disfonctionnements. Les opérateurs de l'infrastructure technique du CERN ont enregistré douze perturbations électriques sérieuses depuis le début de l'année, dont huit depuis fin avril.

Ces dernières années, des travaux ont été entrepris afin de rendre nos systèmes moins sensibles à ces disruptions de l'alimentation électrique. Par conséquent, l'impact des perturbations a été atténué et le rétablissement consécutif des systèmes est devenu plus efficace. Ainsi, malgré le grand nombre d'orages et grâce à l'efficacité des travaux de rétablissement, le LHC et son complexe d'injecteurs fonctionnent bien et les taux de disponibilité des faisceaux ne sont pas très différents de ceux des années précédentes.

Le mardi 12 juin, la production de luminosité a été interrompue pour laisser la place à une série de sessions de développement de la machine, pendant lesquelles pas moins de quinze aspects différents ont été traités par les experts. Cette période sera suivie d'un arrêt technique de quatre jours qui doit permettre d'effectuer les travaux nécessaires de maintenance et de réparation ainsi que de petites améliorations sur la machine et sur les expériences. Avant de reprendre la production de luminosité, le 4 juillet, les expériences mèneront des campagnes de physiques spéciales, qui demandent généralement une luminosité faible. Jusque-là, l'objectif est de garder une production de luminosité élevée. Au moment où nous écrivons cet article, la luminosité intégrée pour ATLAS comme pour CMS est de 23,1 fb ⁻¹, ce qui dépasse notre objectif, qui était d'environ 18 fb ⁻¹, alors que pour LHCb nous en sommes à 0,8 fb ⁻¹, l'objectif étant 0,6 fb ⁻¹



Répartition du temps du LHC pour la période allant du 17 avril au 7 juin 2018. Le chiffre à retenir dans ce graphique est le pourcentage du temps de faisceaux stables, 49,7 %, une valeur très proche de notre objectif, à savoir 50 %. Une telle valeur n'est possible que lorsque le niveau de disponibilité de la machine est élevé – pour une machine aussi complexe que le LHC, 80,7 % représente un très bon niveau.

Rende Steerenberg

LES EXPERTS DES MUSÉES DANS LES EXPOSITIONS DU CERN

Des responsables de musées et des spécialistes de la communication scientifique grand public en visite au CERN dans le cadre de la conférence ECSITE



Des intervenants de Ideasquare, Heureka à Helsinki, Citta della Scienza à Naples et le centre des sciences Copernicus à Varsovie partagent leur expérience de conception d'animations lors d'un atelier de la conférence ECSITE 2018. (Image: CERN)

La semaine dernière, des visiteurs particulièrement éclairés ont parcouru les expositions du CERN. Plusieurs centaines de responsables de musées et de spécialistes de la communication scientifique grand public étaient en effet en déplacement au CERN dans le cadre du réseau européen des musées et centres scientifiques ECSITE (European network of science centres and museums). Organisée par le Muséum d'histoire naturelle de Genève en partenariat avec le CERN, l'Université de Genève et le Campus Biotech, la 29^econférence annuelle d'ECSITE a réuni plus d'un millier de spécialistes de la communication scientifique de plus de 45 pays à Genève, du 5 au 9 juin. Le mercredi, environ 200 intervenants à la conférence se sont rendus au Globe de la science et de l'innovation. Ideasquare et l'exposition *Microcosm* étaient restés spécialement ouverts pour permettre aux participants d'échanger des idées avec les scientifiques et spécialistes de la communication scientifique du CERN.

L'équipe chargée des expositions du CERN collabore régulièrement avec les musées des sciences du monde entier afin d'enrichir l'offre du Laboratoire et d'aller à la rencontre de nouveaux publics. Près d'un million de visiteurs ont ainsi vu l'exposition réalisée par le Musée de la

Pour plus d'informations sur l'offre du CERN pour les musées, allez sur cette Corinne Pralavorio

SÉCURITÉ INFO: SOURIEZ, VOUS ÊTES FILMÉ!

Quel est le point commun entre les webcams, caméras de surveillance, dispositifs de contrôle, imprimantes et autres objets connectés à internet?

Quel est le point commun entre les webcams, caméras de surveillance, caméras de vidéoconférence, dispositifs de contrôle, imprimantes et autres objets connectés à internet utilisant les réseaux du CERN? Ces dispositifs sont parfois grands ouverts, au sens numérique du terme: leur configuration ne comprend pas de protection de l'accès, et soit leur protection par mot de passe est désactivée, soit elle repose encore sur le mot de passe par défaut établi par le vendeur. Les utilisateurs peuvent ainsi se sentir protégés, alors que ces dispositifs sont librement accessibles à des personnes mal intentionnées.

Une étude récente, menée par un étudiant en sécurité informatique, s'est penchée sur les pages web hébergées sur des dispositifs appartenant à ce que l'on appelle « l'internet des objets ». Il s'agit d'appareils qui ne ressemblent pas forcément à des ordinateurs, à des ordinateurs portables ou à des smartphones, mais qui disposent de fonctions similaires. Ils fonctionnent avec un certain type de système d'exploitation Windows ou Linux, peuvent envoyer des courriers électroniques, ont un adaptateur sans fil, et il est possible de les configurer ou d'y accéder à partir d'un serveur web. Tout ce dont vous avez besoin pour cela, c'est de l'adresse IP de l'appareil et du mot de passe correspondant pour vous enregistrer. Et c'est là le nœud du problème : ces dispositifs sont généralement accompagnés d'un compte par défaut (par exemple « admin ») et d'un mot de passe par défaut (par exemple « admin », « utilisateur », « 12345 »), que le propriétaire de l'appareil n'est pas forcément obligé de changer lors de la première utilisation... ce qui est un avantage pour une personne souhaitant mener une attaque. Étant donné qu'il s'agit de mots de passe par défaut, établis par le vendeur, il est possible, en connaissant le modèle et

la marque, de les chercher sur une multitude de sites web ...

Quel est le risque? Pensez aux caméras utilisées à la maison ou dans des salles de conférence, ou à celles qui servent pour le contrôle de sécurité ou pour le contrôle d'accès : avec le mot de passe par défaut, n'importe qui peut voir ce qu'elles filment. Ainsi, c'en est fini de l'intimité. De même, des personnes mal intentionnées peuvent activer un micro intégré à un appareil et écouter vos conversations. Des réunions confidentielles deviennent publiques... l'utilisation de mots de passe par défaut pour les routeurs exposera aux attaques de tiers tout ce qui transite sur vos réseaux; il peut s'agir des pages web auxquelles vous accédez, et même de n'importe quel contenu si vous n'utilisez pas les canaux de communication cryptés tels que SSH, RDP, VPN ou HTTPS. Pire encore, le routeur de votre domicile est capable de se connecter à tous les appareils que vous avez chez vous (c'est sa fonction principale) et la personne qui vous attaque peut par conséquent chercher les vulnérabilités de chaque appareil et élargir son attaque. Pensez aussi aux dispositifs qui contrôlent certains processus industriels, certaines machines de forage, des panneaux solaires, des machines à café, etc. Si un tiers peut librement configurer leurs paramètres, vos machines ou produits peuvent devenir inutiles. Par exemple, qui voudrait boire un café noir standard alors qu'il a demandé un ristretto?

Ainsi, la prochaine fois que vous installez un tout nouveau dispositif sur votre réseau, que ce soit chez vous ou au CERN, rappelez-vous de changer le mot de passe par défaut. Il en va de même pour tout autre appareil dont vous héritez et que vous commencez à utiliser : assurez-vous que vous êtes bien la seule personne à connaître le mot de passe. Choisissez un

bon mot de passe, qui soit efficace en termes de sécurité. Rendez-le compliqué en mélangeant des lettres, des symboles et des chiffres. Ne l'utilisez pour aucun autre appareil, et gardez-le pour vous. Et si vous êtes en manque d'inspiration, voici quelques conseils:

- Choisissez un extrait d'une ligne ou deux d'une chanson ou d'une poésie et utilisez la première lettre de chaque mot. Par exemple « Maître Corbeau, sur un arbre perché, tenait en son bec un fromage. », qui devient « MC,suap,tesbuf. »
- Utilisez une longue phrase telle que « MaîtreCorbeau,SurUnArbrePerché,TenaitE ou une formule mathématique comme « $sin^2(x)+cos^2(x)=1$ ».
- Alternez les minuscules et les majuscules, et intercalez des consonnes et des voyelles; cela donne des mots dépourvus de sens, qui sont généralement prononcables, et donc faciles à retenir. Par exemple « Weze-Xupe » ou « DediNida3 ».
- Choisissez deux mots courts (ou un mot long que l'on segmente) et intercalez entre les deux des signes de ponctuation ou des chiffres. Par exemple « p1gu1+v0lant » ou « ord!!NAteuR ».

Pascal Oser & Sharad Agarwal pour l'équipe de la sécurité informatique

Si vous souhaitez en savoir plus sur les incidents et les problèmes relatifs à la sécurité informatique au CERN, inscrivezvous pour recevoir notre rapport mensuel (en anglais). Si vous souhaitez avoir d'autres informations, poser des questions ou obtenir de l'aide, rendez-vous sur notre site ou contactez-nous à l'adresse Computer.Security@cern.ch.

Communications officielles

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'INFORMATIQUE EN NUAGE DU CERN

Il y a une tendance générale à l'externalisation des services informatiques à des fournisseurs tiers via le World Wide Web. Faire appel aux services de fournisseurs de nuages (cloud services) peut en effet s'avérer plus économique que l'hébergement sur site, ce qui peut présenter un certain intérêt pour le CERN. Toutefois, certains aspects de la « politique d'utilisation acceptable » des services en nuages liés à la confidentialité, à la protection et à la propriété des données, et à la sécurité doivent être soigneusement évalués, et la localisation des données se doit d'être conforme aux privilèges et immunités du CERN.

Le bureau des licences de services informatiques en nuages (Cloud Licence Office, CLO) a été créé pour prodiguer des conseils sur l'achat et l'utilisation des services en nuages par les membres du personnel du CERN : il évalue si certaines conditions sont défavorables et si les risques globaux sont acceptables pour l'Organisation, et autorise l'achat et l'utilisation de ces services à l'échelle de l'Organisation.

Le CLO travaille en étroite collaboration avec le groupe Achats et services industriels (IPT-PI), l'équipe de consultants en informatique et le bureau des licences logicielles (SLO). Au besoin, il assure la liaison avec le responsable de la sécurité informatique (CSO), le bureau de protection des données personnelles (ODPP) et le service juridique.

Le CLO fonctionne sur la base de la politique pour l'utilisation de l'informatique en nuage. Conformément à cette politique, chacune des deux catégories ci-dessous doit répondre à des obligations spécifiques :

- Nuages d'entreprise : ils nécessitent l'établissement d'un contrat avec le CERN à la suite d'une consultation préalable et de l'approbation du CLO. Dans ce cas, veuillez consulter les informations et les documents disponibles sur la page « Questions to Enterprise Cloud providers » (en anglais) avant de contacter le CLO.
- Nuages publics: ils peuvent être utilisés sans l'établissement d'un contrat avec le fournisseur de services si les critères suivants sont respectés: les données protégées par le CERN ne sont pas concer-

nées, les restrictions sur les données confidentielles sont strictement respectées, il y a possibilité de rapatrier toutes les données du CERN sur site ou sur un autre compte si nécessaire. L'utilisation de nuages publics est autorisée à condition que le service soit enregistré dans la liste des nuages publics certifiés par le CLO. Pour être ajouté à cette liste, un nuage public doit avoir rempli de manière satisfaisante l'autoévaluation des nuages publics au CERN (en anglais).

Cloud Licence Officer: Ignacio Reguero

Adjoint: Vincent Nicolas Bippus

Contact: Vous pouvez contacter le Cloud Licence Office sur : https://cern.service-now.com/service-portal/function.do?name=it-cloud-licence ou en écrivant à : cloud-licence-officer@cern.ch.

Site Web du Cloud Licence Office : https://cloud-licence-office.web.cern.ch/

CONDITIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS DES CONJOINTS ET ENFANTS DE MEMBRES DU PERSONNEL AU MARCHÉ DU TRAVAIL FRANÇAIS

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a fait part au CERN des conditions et modalités d'accès au marché du travail français pour les conjoints et enfants de membres du personnel. Elles sont publiées sur le site du Service des Relations avec les Pays-hôtes (https://international-relations.web.cern.

ch/fr/stakeholder-relations/hoststates/ VisasAndResidence/Conditions-and-m eans-access-French-labour-market).

En principe, une autorisation de travail est délivrée, sur demande du CERN, aux conjoints et enfants de moins de 21 ans (ou enfants handicapés à charge de plus de 21 ans), non ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse et titulaires d'un titre de séjour spécial délivré par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (« carte spéciale française »), pour l'exercice d'une activité :

- salariée.
- libérale sous le statut fiscal d'autoentrepreneur.
- réglementée.

Il est à noter que le titre de séjour spécial ne permet pas l'inscription au Registre du commerce et des sociétés et par conséquent, n'autorise pas l'exercice direct d'une activité commerciale. Par ailleurs, en cas d'activité salariée à temps partiel, le salaire doit être équivalent à la rémunération minimale mensuelle en France (« SMIC »).

Il est rappelé que les ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse bénéficient du libre accès au marché du travail français selon les règles de droit commun.

Service des Relations avec les Pays-hôtes

www.cern.ch/relations

relations.secretariat@cern.ch

Tél.: 72848 / 75152

PROCÉDURE D'OBTENTION DE VISAS SUISSES ET FRANÇAIS -DROIT DE SIGNATURE

La Suisse et la France facilitent, conformément aux Accords de Statut passés avec le CERN, l'entrée des membres du personnel de l'Organisation sur leurs territoires. Le cas échéant, des procédures détaillées pour l'obtention de visas s'appliquent.

Dans le cadre de ces procédures, <u>seules</u> les personnes suivantes sont autorisées à initier la procédure « *Note verbale* », ainsi qu'à signer les « *Lettres d'invitation officielles* » et les « *Conventions d'accueil* » :

- 1. Kirsti ASPOLA (EP CMO)
- 2. Maria BARROSO LOPEZ (IT DI)
- 3. Ioana BERTHEREAU (HR TA)
- 4. Catherine BRANDT (DG DI)
- 5. Michelle CONNOR (TH GS)
- 6. Rachelle DECREUSE-MICHAUD (EN ARP)
- 7. Gaëlle DUPERRIER (EP AGS)
- 8. Patrick FASSNACHT (EP ADO)
- 9. Nathalie GOURIOU (EP AGS)
- 10. Nathalie GRÜB (EP AGS)
- 11. Jeanette KOTZIAN (BE HDO)
- 12. Cécile NOELS (ATS DO)
- 13. Tania PARDO (EP AGS)
- 14. Maria QUINTAS (HR TA)

- 15. Kate RICHARDSON (EP AGS)
- 16. Jeanne ROSTANT (TH GS)
- 17. Christoph SCHAEFER (IR REL)
- 18. Emmanuel TSESMELIS (IR REL)

Les autorités françaises et suisses rejetteront toute demande signée par une personne ne figurant pas sur cette liste.

À cette occasion, il est rappelé que, conformément au mémorandum du Directeur de l'Administration du 7 décembre 2000 (réf. DG/DA/00-119), « aucun document de légitimation (ou permis de séjour) ni visa ne sera demandé par l'Organisation auprès des États hôtes pour des personnes enregistrées comme EXTERNAL » (personnes sans contrat d'emploi, d'association ou d'apprentissage conclu avec le CERN).

Il est également rappelé que toute personne venant au CERN doit se renseigner, en temps voulu, sur les conditions d'entrée en Suisse et en France qui lui sont applicables et obtenir, dans son pays de résidence habituelle, les visas éventuellement requis.

Les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès des représentations suisses et françaises à l'étranger, ainsi que sur les pages Web suivantes :

- https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/then einreise.html (Secrétariat d'Etat aux Migrations suisse);
- https://france-visas.gouv.fr/web/francevisas (Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et Ministère de l'Intérieur).

Les Autorités des États hôtes ont informé l'Organisation, à plusieurs reprises, qu'elles exigeaient le respect scrupuleux de la législation en matière de visa.

Service des Relations avec les Pays-hôtes

http://www.cern.ch/relations/

relations.secretariat@cern.ch

Tél.: 72848/75152

FRAIS D'ÉDUCATION - DÉLAI DE PRESCRIPTION

Il est rappelé aux membres du personnel que, en application de l'article R V 1.37 du Règlement du personnel, ils ont jusqu'au 31 août 2018 pour soumettre une demande de remboursement de frais d'éducation pour l'année scolaire 2016/2017.

Ces demandes se font par l'intermédiaire du secrétariat de groupe ou de département

À partir de l'année scolaire 2017/2018, les demandes se font au moyen du nouveau formulaire EDH, à remplir directement par le bénéficiaire : https://edh.cern.ch/Document/Education Fees

Toutes les informations concernant les frais d'éducation sont disponibles dans l'Admin e-guide : https://admin-

eguide.web.cern.ch/procedure/paiement-des-frais-deducation-sommaire

Le Département des ressources humaines se tient également à disposition pour répondre aux questions à l'adresse suivante : schoolfees.service@cern.ch.

Département HR

PRESTATIONS FAMILIALES - OBLIGATION DE RENSEIGNER

Il est rappelé aux membres du personnel que, en application des articles R V 1.38 et R V 1.39 du Règlement du personnel, ils ont l'obligation de déclarer par écrit à l'Organisation dans un délai de 30 jours ci-

- tout changement de situation familiale (mariage, partenariat, naissance ou adoption d'un enfant, divorce, décès d'un conjoint ou d'un enfant à charge);
- tout changement de situation d'un enfant à charge (cessation des études, prise d'emploi rémunéré, service militaire, mariage ou partenariat, changement de résidence ou

- de prise en charge de l'enfant d'un conjoint);
- le montant de toute prestation financière à laquelle le membre du personnel ou un membre de sa famille peut prétendre d'une source extérieure à l'Organisation dans un domaine couvert par le Règlement (par ex.: allocation de famille, pour enfant à charge ou de petite enfance, indemnité de non-résidence ou indemnité internationale).

Les procédures à suivre sont disponibles dans l'Admin e-guide : https ://adminequide.web.cern.ch/procedure/changement- Département HR de-situation-familiale

Le Département des ressources humaines est également disponible pour répondre à toutes les questions à l'adresse suivante : HR-Family.Allowance@cern.ch.

Il est rappelé également que toute déclaration mensongère ou omission de déclaration visant à tromper autrui, ou à obtenir un avantage ayant pour conséquence une perte financière pour l'Organisation ou une atteinte à sa réputation est constitutive d'une fraude et susceptible de donner lieu à une sanction disciplinaire conformément à l'article S VI 2.01 du Statut du personnel.

Annonces

RECOMMANDATION DE LA GENDARMERIE FRANÇAISE

Attention! La Gendarmerie française nous informe que de faux agents prétendant appartenir à la Régie des eaux, accompagnés de faux policiers, sévissent actuellement à Ferney-Voltaire.

Prétextant un état des lieux nécessaire dans le domicile et d'éventuelles réparations à effectuer, le groupe cherche à s'introduire dans les habitations.

Nous vous remercions d'avertir votre entourage, en particulier les personnes En cas de doute, veuillez contacter la gendarmerie d'Ornex (téléphone 17) ou la police municipale de Ferney-Voltaire (téléphone 04 50 28 40 40).

Service des Relations avec les Pays-Hôtes

NAVETTES POUR LES ÉTUDIANTS DU CERN - ÉTÉ 2018

Pendant l'été 2018 (du 18 juin au 31 août), le département SMB va mettre en place un système de navettes pour le transport des étudiants de St Genis vers le CERN (sites de Meyrin et Prévessin) et vice versa. Vous pouvez consulter les horaires des navettes et trouver de plus amples détails sur le site web du département SMB (http://smb-d ep.web.cern.ch/en/ShuttleService).

Nous profitons également de cette opportunité pour réduire le nombre d'arrêts sur le premier tour du circuit 2, afin de mieux respecter les horaires malgré les embouteillages récurrents. Des détails sur

les ajustements du circuit 2 sont disponibles ici (https://smb-dep.web.cern.ch/ en/ShuttleService/Circuit2).

Merci pour votre compréhension.

Le Centre de mobilité du CERN. département SMB

UNE INSTALLATION ARTISTIQUE INSPIRÉE PAR LE CERN À ART BASEL

HALO, installation artistique à grande échelle conçue au CERN et inspirée par les données d'ATLAS, sera exposée à Art Basel, exposition internationale d'art qui aura lieu à Bâle (Suisse) du 13 au 17 juin. HALO est la 4° commande artistique de la Commission d'art Audemars Piguet.

Œuvre mettant en valeur les liens entre l'art, la science et la technologie, HALO est une installation artistique immersive inspi-

rée par les données brutes produites par ATLAS en 2015. Elle a été conçue et réalisée par le duo « Semiconductor » formé par Ruth Jarman et Joe Gerhardt, anciens artistes en résidence au CERN, en collaboration avec Mónica Bello, commissaire d'exposition et directrice d' Arts at CERN. Grâce à l'utilisation d'images kaléidoscopiques de collisions de particules qui déclenchent les cordes d'un piano, créant ainsi un effet sonore, l'installation vous fait vivre une expérience magique, un voyage

au cœur du monde subatomique des particules élémentaires. Cette œuvre est la commande annuelle de l'horloger suisse Audemar Piguet, et est réalisée en collaboration avec le CERN. L'exposition est gratuite et tous publics.

Lieu: Messenplatz, Hall 4U, Bâle

Heures d'ouverture au public : 13-17 juin $|10\ h\ 21\ h$

Attachment Size

hline ap artbasel2018 halo flyer digitalversion.pdf 3.18 MB

Cristina Agrigoroae

RESTAURANTS DU CERN : HORAIRES D'OUVERTURE DURANT L'ÉTÉ

Les trois restaurants du CERN restent ouverts aux horaires habituels durant l'été. Le 'Coin Brasserie' du restaurant 2 sera fermé du lundi 30 juillet au vendredi 24 août 2018.

Voici le détail des horaires des cafétérias :

- Bâtiment 6 : horaires normaux
 Bâtiment 13 : horaires normaux
 Bâtiment 30 : horaires normaux
- Bâtiment 40 : ouvert de 8h30 à 16h30 du 30 juillet au 24 août
- Bâtiment 54 : fermé du 30 juillet au 24 août
- Bâtiment 864 : ouvert de 9h30 à 10h30 et de 15h à 16h du 2 juillet au 20 juillet, et ouvert uniquement de 15h à 16h du 23 juillet au 24 août
- Bâtiment 865 : ouvert de 9h45 à 10h45 tous les jours

- Bâtiment 774 : horaires normaux

De plus, les restaurants 2 et 3 ainsi que toutes les cafétérias seront fermés le jeudi 6 septembre, jour du Jeûne genevois, **et** le vendredi 7 septembre. Le restaurant 1 appliquera les horaires du week-end le 6 septembre, soit de 7h à 22h, et reprendra ses heures normales le vendredi 7 septembre 2018.

SITE DE PRÉVESSIN : ACCÈS OUVERT CHEMIN DU MOULIN DES PONTS

En raison des travaux réalisés au niveau du carrefour de Prévessin et de la gêne occasionnée, le département SMB a pris la décision d'ouvrir aux véhicules l'accès au site de Prévessin situé chemin du Moulin des ponts (zone transit) du 4 juin au 13

juillet 2018 aux horaires suivants (du lundi au vendredi) :

- rendredij .
- de 7h00 à 9h00de 11h30 à 13h30
- de 16h30 à 18h30

Les piétons et les cyclistes devront continuer à utiliser le tourniquet situé sur cet accès.

Le département SMB

Hommages

SUSANNE MURATORI (1933-2018)

Triste nouvelle pour les membres des anciennes divisions Chambres à traces (TC), Installations de physique expérimentale (EF) et Technologie des accélérateurs (AT).

Susanne Muratori avait rejoint l'aventure du CERN dès les débuts de l'Organisation en 1955, après ses études à l' École d'interprètes. Elle a d'abord été recrutée par le bureau des achats puis elle a travaillé dans la division PS. Elle a ensuite intégré, en 1961, la toute nouvelle Division des chambres à traces (qui était auparavant un groupe de la division PS). À chacun de ses postes, elle a marqué de sa personnalité dynamique l'administration de la division. Avant son départ à la retraite, elle a exercé les fonctions d'assistante administrative auprès du Directoire du CERN.

Ses collègues du CERN, ainsi que de nombreux visiteurs scientifiques, se souviendront de son grand professionnalisme, de l'attention constante qu'elle portait aux autres et de l'humour et de l'affabilité dont elle faisait preuve pour aborder et régler les problèmes, privés ou professionnels.

Nous garderons la mémoire de son intelligence, de son humanité, et de ses qualités exceptionnelles.

Sa passion pour la musique classique est à l'origine de la création du club de musique du CERN en collaboration avec Victor Weisskopf, ancien directeur général du CERN.

Nous adressons nos sincères condoléances à son mari Giovanni, à son fils Bruno et à sa famille.



Le coin de l'Ombud

LA PORTE DE LA VÉRITÉ

Un vieux livre dans la bibliothèque du CERN avait retenu toute l'attention de deux scientifiques : il parlait d'un lieu, au bout du monde, où le ciel touchait la terre, et où ils trouveraient la réponse à toutes leurs questions. Ils décidèrent de prendre un congé sabbatique et de partir pour le chercher, et se jurèrent de ne pas revenir tant qu'ils ne l'auraient pas trouvé.

Les deux compères traversèrent la terre entière, par les eaux et par les terres, surmontèrent de nombreux obstacles, endurèrent les plus terribles privations et durent résister à de nombreuses tentations. Plus d'une fois ils furent sur le point de se décourager et de renoncer à leur quête, mais qu'allaient-ils alors dire à leurs proches et à leurs collègues ?

Le livre disait qu'ils trouveraient une porte, qu'en y frappant, elle s'ouvrirait et qu'ils se trouveraient face à face avec la vérité.

Enfin, au bout de leur long périple, les deux chercheurs découvrirent la porte. Sans perdre de temps, le cœur battant, ils frappèrent. Lentement, la porte s'ouvrit. Émus, ils entrèrent... et se retrouvèrent dans leur propre bureau au CERN!

Conclusion : ne cherchez pas midi à quatorze heures. La réponse est souvent beaucoup plus proche que vous le pensez.... Aidons-nous les uns les autres à la découvrir.

Mon rôle en tant qu'ombud n'est pas de fournir des réponses ou des solutions à ceux et celles qui viennent me trouver. Au contraire, en vous écoutant et en vous questionnant, j'essaie de vous faire trouver par vous-même la réponse à vos questions. Et croyez-moi, la réponse est souvent en vous. À vous de la découvrir!

Pierre Gildemyn

Si vous souhaitez réagir à mes articles, n'hésitez pas à m'envoyer un message à Ombuds@cern.ch . De même, si vous avez des suggestions de sujets que je pourrais traiter, n'hésitez pas non plus à m'en proposer.